



Bulletin d'information

Mot du maire

Bonjour à toutes et à tous,

Nous voici déjà à la moitié de cette année 2025.

Les vacances approchent pour beaucoup d'entre nous, un moment agréable où l'on peut souffler un peu, profiter de ceux que l'on aime et mettre nos obligations de côté.

Pour ce premier semestre, votre Conseil communal n'a pas chômé.

Lors de l'assemblée du 4 juin dernier, à laquelle vous avez participé en grand nombre, nous avons eu le plaisir de vivre une séance rondement menée, pour la première fois, par notre nouveau président, Aurélien Frund, que je remercie chaleureusement d'avoir accepté cette fonction. Vous nous avez fait confiance en acceptant tous les points à l'ordre du jour et je vous en remercie sincèrement.

Outre les affaires courantes, le Conseil communal a souhaité redynamiser la vie du village en remettant sur pied une Commission d'animation et d'embellissement. Celle-ci s'est déjà réunie une première fois et ses membres débordent d'idées pour petits et grands. La Commission vous invite d'ores et déjà à la Fête nationale du 1er août, que nous célébrerons comme il se doit avec la "saucisse nationale" : le cervelas. Nous avons tous en mémoire l'odeur inoubliable d'un cervelas un peu trop grillé un soir au coin du feu... Alors, réservez cette date et venez partager une agréable soirée tous ensemble. Un grand merci aux personnes qui s'impliquent dans cette Commission : sans elles, le Conseil communal ne pourrait tout simplement pas organiser de tels événements.

Comme vous le savez sans doute, toutes les communes du Haut-Plateau, y compris Develier, seront prochainement connectées à un réseau d'eau commun. Les conseils communaux étudient actuellement la possibilité de créer un syndicat des eaux, à l'image de ce qui se fait déjà au Val-Terbi.

Dans les nouvelles positives, vous aurez certainement remarqué que le tas de balles rondes qui défigurait la descente vers Bourrignon (sur un terrain privé en direction des Ordons) est en cours d'élimination, après sept années d'entreposage.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles vacances, pour celles et ceux qui auront la chance d'en profiter.

Votre maire, Didier Torti

Conseil communal

Lors de sa séance du 17 juin dernier, le Conseil communal a décidé de verser un montant de Fr. 500.00 à la Commune de Blatten à la suite de la catastrophe naturelle subie par ce village.

Assemblée communale du 4 juin 2025

Lors de l'Assemblée communale du 4 juin dernier, un crédit de Fr. 550'000.00 a été accepté pour la 2^{ème} étape de la réfection des dessertes agricoles. Les travaux devraient débuter au mois d'août.

Monsieur Bastien Mathis a également annoncé qu'une nouvelle table a été posée à la place de pique-nique « Sur la Chaux » ainsi que des bancs à la croisée des Mermets-Dessous et à la Route de Mont.



Déchetterie communale

Les nouveaux surveillants de la déchetterie depuis le 14 juin 2025 sont :

- Monsieur Marvin Frund (responsable)
- Monsieur Jean-Marc Frund (surveillant).

Le Conseil communal se permet de rappeler quelques règles concernant l'utilisation de la déchetterie :

- tout objet recyclable pouvant être contenu dans un sac 110 l n'est pas un déchet encombrant et ne sera pas accepté ;
- le dépôt de gravats, de pierres ou de terre sur la place de la déchetterie ne peut se faire sans avoir obtenu l'accord du Conseil communal ;
- la benne à bois ainsi que celle des encombrants doivent être utilisées pour de petites quantités. Pour les volumes importants (par exemple débarras d'un appartement ou d'une maison), il faut s'adresser directement auprès de l'entreprise de recyclage :

GoTri SA, Chemin de la Combatte 8, 2802 Develier (www.gotri.ch).

Les habitants de Bourrignon bénéficient d'un rabais de 5 % pour le dépôt de déchets dans cette entreprise.

Remplissage des piscines

Avec l'arrivée des beaux jours, les Autorités communales demandent aux propriétaires de piscine (enterrée ou hors-sol) de



prendre impérativement contact avec le fontainier, Monsieur Ernest Müller, au n° 079 589 04 39, avant le remplissage de leur bassin. Ceci dans le

but de planifier les prélèvements et d'éviter que le niveau du réservoir n'atteigne un seuil critique.

Cartes journalières dégriffées "Commune"

La carte journalière dégriffée Commune est une offre contingentée, disponible exclusivement auprès des administrations des communes et des villes. Elle remplace l'ancienne carte journalière Commune.



Avec la carte journalière dégriffée Commune, les personnes voyagent une journée entière dans toute la Suisse à partir de Fr. 39.00 (avec un abonnement demi-tarif) ou Fr. 52.00 (sans demi-tarif), dans le rayon de validité de l'AG (abonnement général). De plus, la carte journalière dégriffée est proposée pour la 1^{ère} et la 2^{ème} classe. A noter : plus les clients achètent leur carte à l'avance, plus le prix est bas.

Notre Commune a décidé d'adhérer à ce concept et les cartes journalières dégriffées peuvent être achetées directement au guichet ou par téléphone au 032 422 15 15 ou par courriel à l'adresse bourrignon@develier.ch.

Nuisances sonores

Les beaux jours sont de retour de même que les travaux d'entretien des jardins et l'utilisation des tondeuses et autres machines bruyantes. Le Conseil communal rappelle quelques règles concernant l'utilisation de machines, telles que tondeuses ou débrousailluses.

Les articles 48 et 49 du Règlement de sécurité locale stipulent :

Art. 48 :

¹ Sont interdits tous actes de nature à troubler la tranquillité et le repos publics, soit de jour comme de nuit.

² Le Conseil communal peut donner des autorisations exceptionnelles.

³ Entre 12h00 et 13h30 tous les travaux bruyants sont interdits dans les zones habitées.

Art. 49 :

L'utilisation des tondeuses à gazon, à moteur à explosion, des motoculteurs, des tronçonneuses et de tout autre moteur bruyant est interdite le dimanche et les jours fériés, ainsi que les autres jours entre 12h00 et 13h30 et de 20h00 à 09h00. Le samedi, l'utilisation des engins précités cessera à 18h00.

Avis aux propriétaires de chiens

Les Autorités communales rappellent aux propriétaires de chiens qu'ils doivent éliminer les excréments que leur chien laisse sur la voie publique. Les sacs à crottes sont à déposer dans les poubelles posées à cet effet sur l'ensemble du territoire communal.

Commission d'animation et d'embellissement

Le Conseil communal a décidé de remettre sur pied une commission d'animation et d'embellissement. Les personnes intéressées à rejoindre cette nouvelle commission peuvent s'approcher de Madame Nadja Parrat, conseillère communale, au n° 078 602 74 84.

Echo de l'Arche

Toutes les personnes désireuses de s'abonner à l'Echo de l'Arche ou souhaitant proposer des articles peuvent s'adresser à Monsieur Didier Torti, maire, au n° 079 848 39 59.

Cantine du terrain de football

Le Conseil communal rappelle qu'il est toujours possible de louer la cantine du terrain de football. Les réservations sont à faire auprès de Madame Magali Sautebin, au n° 078 204 63 02.

Agenda des manifestations

La société d'animation et d'embellissement du village, invite la population à une :

SOIRÉE CERVELAS



Vendredi 1^{er} Août 2025 dès 19h00



à la cabane du Cerneux.

Pour les marcheurs : rendez-vous au terrain de foot, départ à 18h00.

Possibilité d'acheter sur place :

- Boissons
- Pâtisseries



Le feu est à disposition, n'oubliez pas vos cervelas et vos accompagnements pour venir célébrer la Fête nationale avec nous !

Au plaisir de vivre une soirée en votre compagnie !

La société d'animation et d'embellissement du village



Tables d'hôtes - Tavolata

Les prochaines dates pour la table d'hôtes sont les suivantes :

- 12 août 2025
- 9 septembre 2025
- 14 octobre 2025
- 11 novembre 2025
- 9 décembre 2025

Pour s'inscrire, il suffit de téléphoner au 079 835 27 79 au moins 48 heures à l'avance.

Bibliobus – animation « Ensemble »

Mardi 9 septembre 2025 de 16h00 à 18h00, place de l'école.

Fermeture estivale

En raison des vacances d'été, le bureau communal sera uniquement ouvert le matin, de 10h30 à 11h30 :

- du lundi 14 juillet au vendredi 18 juillet 2025 et
- du lundi 4 août au vendredi 8 août 2025.

Le bureau communal sera fermé :

- du lundi 21 juillet au vendredi 1er août 2025.

Les Autorités communales vous remercient de votre compréhension et vous souhaitent à toutes et tous un bel été ensoleillé.

